



La cellule Help, infos utiles

CONTACT

- help@L214.com
- En cas d'urgence, contactez la police au 17 ou envoyez un sms au 114 si vous ne pouvez pas parler.

MISSIONS DE LA CELLULE HELP

La cellule Help œuvre à créer et maintenir un cadre militant sûr et protecteur pour le réseau bénévole. La cellule prend en charge des actions de prévention, ainsi que le traitement des faits graves (harcèlement, violences, mise en danger de soi ou d'autrui etc) et d'autres situations problématiques (conflits, incivilité, comportement hors charte, etc) qui ne pourraient être gérées par les référent·e·s du groupe local.

PÉRIMÈTRE DE LA CELLULE HELP

Help couvre le cadre bénévole de L214. Ce cadre bénévole concerne les situations qui impliquent au moins un·e bénévole sur le lieu et pendant le temps de bénévolat ou en dehors de ce cadre dès lors que les agissements concernés sont en lien avec l'activité bénévole ou qu'ils peuvent l'affecter ou porter préjudice à l'association. Il concerne à la fois les actes commis ou propos tenus en face à face et les échanges à distance ou virtuels.

VALEURS DE LA CELLULE HELP

La cellule Help fonde ses décisions autant que possible sur des faits étayés. Elle est attachée au non-jugement des personnes, à l'impartialité, et au contradictoire. Cependant, la cellule n'est pas tenue à une approche legaliste, et peut rendre des conclusions en s'appuyant sur des valeurs :

- la protection du groupe, des individus, et de l'association,
- la prise en compte de réalités systémiques (inégalités, discriminations, culture du viol...),
- la reconnaissance de la capacité à changer.

FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE HELP

La cellule est composée de 3 personnes salariées de L214 et de la Directrice de l'association.

- A la réception d'un signalement, la cellule s'attache à recueillir des informations précises sur les faits signalés afin de procéder à une pré-évaluation de la situation.
- Si les premiers éléments portent sur des accusations graves, la cellule Help peut enclencher la Procédure de signalement et de traitement de faits graves dans le réseau bénévole. Dans les autres cas, la cellule Help peut procéder de la façon qui lui semble la plus appropriée, dans le respect des valeurs portées par la cellule.
- Lorsqu'un recueil complémentaire, et contradictoire d'éléments est nécessaire, une écoute des deux parties impliquées sera observée pour consolider le recueil des éléments.
- La cellule s'attache à agir avec discrétion et à ne pas diffuser d'informations au-delà du nécessaire.
- Une fois le dossier traité, la cellule fait part de ses conclusions et de ses décisions aux parties prenantes (personne autrice du signalement, personne mise en cause, témoin(s), référent·e·s du groupe local concerné, directrice de l'association en cas de fait grave...).

PANEL D' ACTIONS

La cellule Help dispose d'un panel d'actions dans le traitement des signalements :

- rappel aux valeurs de l'association,
- rappel à la charte des bénévoles ou des référent·e·s,
- médiation,
- orientation vers des professionnel·le·s (de santé, juridique, etc.),
- mesures conservatoires (mise à l'écart d'une ou plusieurs personnes le temps de l'enquête),
- exclusion temporaire (avec réintégration sous conditions le cas échéant) ou sans limite de durée,
- etc.

Seule la cellule Help et la Direction de L214 sont en mesure de prononcer l'exclusion de bénévoles, qu'elle soit temporaire ou définitive.